

Règlement du Vide-Grenier de l'ahpba

1. Introduction

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'organisation du vide-grenier qui se tiendra le samedi 14 juin 2025 sur la place de la Gare à Chêne-Bourg, organisé par l'association des habitants du Plateau de Bel-Air.

En s'inscrivant, chaque exposant accepte ce règlement dans son intégralité.

L'événement est ouvert uniquement aux particuliers (non professionnels) souhaitant vendre des objets personnels d'occasion.

2. Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires avant le 9 juin 2025, et se déroulent comme suit:

a) L'exposant envoie par e-mail ou par courrier le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de l'association.

Site internet: www.ahpba.ch

Adresse e-mail: info1@ahpba.ch

Adresse postale: ahpba, av. de la Martinière 5, 1225 Chêne-Bourg

- b) Le Comité de l'ahpba valide l'inscription par retour d'e-mail ou de courrier
- c) Une fois reçue la validation, l'exposant paie la somme indiquée à l'article 3 du présent règlement.
- d) À réception du paiement, l'ahpba confirme l'inscription qui devient ferme et definitive.

3. Paiement

- Le tarif est de CHF 20.- par emplacement, comprenant une table de 250 x 60 cm et un banc.
- Le paiement est à effectuer par virement bancaire ou au moyen d'un bulletin de versement au moment de l'inscription.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant, ni en cas de mauvais temps le jour de la manifestation.

info1@ahpba.ch – www.ahpba.ch



4. Horaire, installation et rangement

- La manifestation sera ouverte au public de 9h00 à16h30.
- Dès 8h00 les emplacements seront attribués par les organisateurs qui remettront aux exposants, contre une caution de CHF 20.- (en espèces), une paire de chevalets pour monter leur table. Cette somme leur sera remboursée en fin de manifestation lors de la rédition des deux chevalets.
 - Tout exposant arrivant après 9h00 pourrait se voir refuser l'accès sans remboursement de sa finance d'inscription.
- Les véhicules seront autorisés pour le déchargement, uniquement aux abords de la place, dans le respect des règles de circulation et de la signalétique existante, de 8h00 à 8h45, puis devront être déplacés sur une place de parking autorisée (pas de parking sauvage).
- Les emplacements devront être libérés entre 16h30 et 17h15, et laissés propres (sans aucun déchet). Tout dépôt sauvage entraînera l'exclusion des futures éditions.

5. En cas de mauvais temps

Le vide-grenier se tiendra par tous les temps. Les exposants renonçant à participer pour raison d'intempéries ne pourront pas demander le remboursement de leur inscription.

6. Fin de manifestation

La manifestation prendra fin à 16h30.

Aucun démontage de stand ne sera autorisé avant cette heure, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de l'événement.

Contact et informations

Pour toute question, veuillez contacter le Comité de l'ahpba par e-mail à <u>info1@ahpba.ch</u>.

info1@ahpba.ch – www.ahpba.ch